

Entrevue Sud avec la Ministre de l'ESR Sylvie Retailleau

Le 28 septembre 2023

La ministre est accompagnée de P. Mutzenhardt.

La délégation Sud est composée de : Anaïs & Kevin pour Sud éducation et de Janique & Renaud pour Sud recherche.

La Ministre débute l'entrevue en nous disant que cette dernière se place dans le cadre d'un dialogue social régulier qu'elle a voulu mettre en place avec les organisations syndicales, à raison de 2 bilatérales par an. Elle précise que cela ne préjuge pas de rencontres supplémentaires spécifiques sur des sujets particuliers si on le souhaite. Cela ne remplace pas non plus les contacts réguliers avec le cabinet, par exemple dans le cadre du comité de suivi de la LPR¹.

Elle nous indique les changements récents dans son cabinet : O. Ginez (ex-DirCab) est remplacé par Naomi PERES (ex-DirCab adj.). Pierre Mutzenhardt est nommé DirCab adjoint. Il garde toutefois son rôle au sein du cabinet pour le suivi et le pilotage de la LPR. Il est le contact avec les syndicats, les établissements (Crous, EPST, univ...).

La Ministre nous indique qu'elle ne va pas reprendre la présentation de sa feuille de route qu'elle a déjà faite à plusieurs reprises dont devant le CNESER récemment. Elle nous laisse donc poser nos questions.

Budget 2024 :

Sud

Nous exprimons nos inquiétudes en ce qui concerne le futur budget 2024 dont l'augmentation (environ 5,5%) est insuffisante, en particulier dans un contexte inflationniste et d'augmentation régulière du nombre d'étudiant-es, ainsi que sur les annonces du Président de la République laissant entendre que les universités seraient trop « gratuites » et celles de B. Lemaire sur les fonds de roulement (FDR). Concernant les FDR, nous lui signalons que piocher dedans comme B. Lemaire, puis la ministre l'ont indiqué, ne serait qu'un effet « one shot » et ne réglerait pas les besoins qui sont récurrents ; d'autre part il est probable que les Régions, qui alimentent en partie ces FDR au travers des contrats de plan État-Région, n'apprécient pas beaucoup que cet argent ne soit pas utilisé comme prévu, mais récupéré par l'État.

La situation est tendue dans certaines universités qui ont déjà annoncé le gel complet des postes normalement prévus (exemple de l'UPEC). Nous nous inquiétons de la non compensation totale des mesures « Guérini » (augmentation du point de 1,5%, ainsi que quelques points à certain-es agent-es de Cat C et cat B au 1^{er} juillet 2023, augmentation du remboursement des frais de transport domicile-travail et de mission au 1^{er} septembre 2023, 5 points pour tout-es au 1^{er} janvier 2024), ainsi que de l'augmentation probable du glissement-vieillesse-technicité (GVT) qui sera induit par le recul de l'âge de départ à la retraite (et notamment la possibilité de partir à 70 ans), GVT qui n'est pas compensé pour les établissements. Concernant l'impact de la réforme des retraites, vont bientôt se rajouter les titularisations des CPJ², qui vont nécessiter des postes et qui, selon ce qui avait été dit par la DGRH au moment des discussions sur la LPR, devaient être pris sur l'augmentation prévue des départs à la retraite de PR ou de DR, afin d'éviter une baisse des recrutements externes « classiques ».

Les réponses de la ministre :

¹ Loi de programmation de la recherche

² Chaires de professeur junior

Concernant les frais d'inscription : Non il n'y aura pas d'augmentation des frais d'inscription, je m'y suis engagée.

Sur le **chiffage de l'évolution du GVT** : il est en cours. Il ne devrait pas beaucoup évoluer sur les corps d'EC et Ch car iels partent déjà à la retraite tardivement... sauf effectivement pour les départs retardés à 70 ans.

Sur **les CPJ** : Toutes les CPJ sont compensées aux établissement à hauteur de 55k€ et au moment de la titularisation le ministère donnera 1 ETP avec une compensation à 70k€ pour compenser l'augmentation de charges et de primes. En 2030 toutes les CPJ seront compensées ainsi...

***NDLR** : Petit calcul post-réunion : 55k€ en enlevant les cotisations salariales et patronales pour un CDD, ça fait environ 2440€ net mensuel soit l'équivalent de CRCN ech 3. ; 70k€ pour un titulaire, ça fait env. 2400€ net mensuel ! => soit en dessous d'un DR2 1^{er} ech. actuel... La Ministre a bien précisé que pour les EPST c'était un peu plus - pour compenser la taxe sur les salaires que les universités ne paient pas - mais bon, même ne comptant pas cette dernière, le compte n'y sera pas et les établissements seront donc obligés de mettre une rallonge...*

Le budget 2024 :

C'est +1,1Md d'€ pour 2024, soit + 5%

Pour la ministre c'est bien dans le contexte où il faut faire des économies pour le désendettement. L'orientation budgétaire générale c'est 5% d'économie sur les budgets.

La LPR sera appliquée : +468M€ [et +150M€ pour le spatial (CNES)]

Pour la vie étudiante c'est +550M€ (bourse, restauration, etc...)

10M€ pour le handicap (aidants, +4 points pour les bourses)

Prévision de campus intégrés = appel à projet pour 3-4 campus prévus : l'objectif c'est de comprendre ce qu'est un campus inclusif ; faire la preuve de concept pour récupérer des moyens.

Rénovation logements étudiant-es : 12000 logements planifiés d'ici 2027. 4000 sont déjà en cours => 300M€ soclés d'ici 2027.

70M€ pour les loyers bloqués au Crous

Moyens aussi direct pour le Crous (salaires, application des mesures Guérini).

Mise en place de convention avec des restaurants collectifs (en lycée, école, autres) en l'absence de RU.

40 conventions sont ainsi en cours de mis en œuvre ; ce sont les Crous qui pilotent et signent la convention.

Concernant **la compensation des mesures salariales** : la compensation de toutes les mesures est la priorité. Le gel des postes dans certaines universités n'est donc pas lié à ça.

Le coût de l'augmentation du point d'indice a été estimé à 275M€. Le Message envoyé par la Ministre est - comme l'an passé - de ne pas geler les campagnes d'emploi et de ne pas bloquer les investissements prévus à cause des compensations des mesures Guérini. Même instruction pour les dépenses énergétiques => pas de gel. Les Universités peuvent en conséquence faire un budget en déficit.

Les dépenses de moyens en énergie ont été suivies en coût réel => il ressort qu'au final le fond de roulement des universités augmente.

En 2024 il est prévu 130 à 140M€ pour la compensation des mesures salariales => elles ne sont donc pas entièrement compensées / cette année. Ce qui bloque côté Bercy c'est qu'il y a 1Md€ de fond de roulement disponible (de son côté, France Université l'estime à 500M€).

Sur le **fond de roulement** : De fait la trésorerie s'élève à 6Md€ et le FDR à 4Md€. Après mise en précaution de 4 jours de paiement sur le FDR et de 30 jours sur la trésorerie et si on enlève aussi tous les engagements d'investissement et des contrats qui ont été votés par les conseils d'administration des établissements, il reste 1Md€ de FDR disponible. Et ce FDR monte d'année en année

La ministre souligne que le contexte est difficile : post-covid, guerre, inflation, énergie, ... Tout le monde fait des efforts ; tous les opérateurs sont traités pareils.

On commence par compenser de manière soclée à au moins 50% :

P150 (Ens. Sup) / P172 (Rech) = le besoin est de 350M€ par an

On a déjà obtenu 210M€ en plus.

Il manque donc 140M€... à comparer au 1Md€ de FDR => dans ces conditions il est compliqué d'expliquer à Bercy qu'on ne peut pas participer à l'effort budgétaire !

La stratégie c'est de distribuer le socle de compensation de 50% à tous les établissements et ensuite de travailler avec les établissements pour voir ce qui ont le plus besoin de rallonge.

Car la situation est très hétérogène. Les 1Md€ de FDR c'est ceux des EPSCP ; soit env. 100 établissements => par établissement ça ne fait pas tant que ça, mais ça impose de regarder la manière dont on va dépenser ces FDR disponibles et donc pour chaque établissement la manière de faire son budget. Les prélèvements sur ces FDR ne doivent pas impacter les choses prévues.

=> La ministre est allée rencontrer France Université pour travailler ensemble.

Normalement on ne peut pas payer de la masse salariale avec le FDR, sauf maintenant où la Ministre a donné son accord.

En plus des compensations soclée à 50% des mesures Guérini, il reste une poche (210-350/2 = 35M€) qui sera fléchée de manière différentes en fonction des FDR réels de chaque établissement.

La ministre rappelle qu'elle a toujours fait preuve de transparence sur la question des FDR. Depuis son arrivée elle dit que la situation des 10Md€ de FDR doit être éclaircie. Dans notre ministère, ce sont principalement des opérateurs, ce qui n'est pas le cas des autres ministères. Il faut qu'on apporte la preuve qu'il y a une stabilisation des FDR et qu'ils sont bien utilisés.

Pour les EPST, il y a aussi des FDR disponibles dans certains (pas forcément le CNRS) et on va appliquer la même règle : on compense à 50% de manière soclée et ensuite on fait éventuellement un effort supplémentaire en fonction du FDR.

Sud : Le gel de 80% et 100% des postes a déjà été voté à l'UPEC ; situation structurelle de cet établissement où il y a 60% d'étudiant-es boursier-es et qui est moins doté que d'autres.

Ministre : L'inégale répartition des moyens entre université, ce n'est pas nouveau... et ces inégalités sont reproduites chaque année => c'est le modèle économique qu'il faut modifier. Depuis 2009, on est sur le modèle de la subvention pour charge de service public (SCSP) (*NDLR : c'est la conséquence de l'autonomie*). Normalement en 2009, il aurait dû y avoir une augmentation des SCSP, mais ça n'a pas été le cas. L'Upec a une dotation moyenne par rapport aux autres établissements, mais son évolution se dégrade. Elle a eu une progression en nombre d'étudiant-es qui est supérieure à ce qu'elle pouvait absorber. Des moyens ont été mis en place pour l'accompagner ; on l'a changé de vague d'évaluation afin d'accélérer la revoiture de sa situation financière.

Sud : A propos des rémunérations, l'augmentation de 1,5% du PI, c'est insuffisant par rapport à l'inflation. De plus, les revalorisations actuellement, notamment dans le cadre de la LPR, se concentrent sur l'indemnitaire ce qui est source d'inégalité et renforce notamment les inégalités F/H. Les enseignant-es du secondaire et du primaire affecté-es dans le supérieur (ESAS) sont actuellement mobilisé-es et réclament plus d'équité.

Ministère : Ils réclament un Ripec identique à celui des EC, ce n'est pas possible. Concernant la part statutaire la composante C1 du Ripec, c'est une prime soclée sans contrepartie qui dépend directement du statut. Les trajectoires qui ont fait l'objet de l'accord de 2020 issu de la LPR, c'est 6400€ pour les EC en 2027 (elle était à 1000€ pour les EC et 900€ pour les Ch en 2020 ; elle est actuellement à 3500€) et 3200€ pour les ESAS (2.785€ au 1^{er} sept 2023) => la prime des ESAS devient la même que celle de leurs collègues du scolaire. Le Ministère ne reviendra pas sur l'accord qui a été signé.

Pour la partie fonctionnelle du Ripec (la C2), le Ministère va aligner les référentiels => même tâche même prime quelle que soit ont statut (EC ou ESAS).

Concernant la part individuelle (la C3), pour les EC c'est l'ex-PEDR³, qui a été élargie avec une prise en compte de l'ensemble des missions dans l'évaluation. La prime d'intéressement pourrait servir de base à l'équivalent d'un C3 pour les ESAS, mais il faut qu'on réfléchisse au problème du vecteur pour permettre la reconnaissance ; il y a aussi le problème de statuts très éclatés au sein des ESAS qui va nécessiter de revoir les textes et notamment le décret Lang.

Il y a 50M€ dans la LPR pour les ESAS.

Il y a aussi la question des avancements avec la disparition de la voie spécifique pour les PRAG affectés dans le sup sur laquelle on est en train de travailler avec le Sco.

Sud : Rappelle son opposition à la multiplication des primes individuelles qu'elles soient fonctionnelles ou dites au mérite, car elles sont sources d'inégalité. Les différentes tâches des agent-es doivent être intégrées à leurs missions et reconnues comme telles ; les agent-es doivent bénéficier de temps pour effectuer leurs différentes missions (et donc éventuellement de décharge d'enseignement en conséquence). Ce qui sous-entend qu'il faut aussi des embauches en conséquence. Ce n'est pas à coup de prime qu'on règle les problèmes de surcharge de travail et plus généralement de souffrance au travail.

³ Prime d'encadrement doctoral et de recherche (ex-prime d'excellence scientifique)